

Dispositif « Embauche PME »

Publié le 19 janvier 2016

Suite à l'annonce par le Président de la République de son plan d'urgence pour l'emploi, le gouvernement a mis en place un dispositif « Embauche PME » applicable dès le 18 janvier.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une prime de 2000 euros annuels pendant deux ans pour toute embauche jusqu'à 1,3 SMIC dans une entreprise de moins de 250 salariés.

Vous pouvez télécharger ci-dessous les éléments de présentation de ce dispositif.